



Séance du comité exécutif de la Ville de Gatineau tenue dans la salle des comités de la Maison du Citoyen, 25, rue Laurier, Gatineau, Québec, le mercredi 25 octobre 2006 à 9 h 30 à laquelle sont présents monsieur le maire Marc Bureau, président, monsieur le conseiller Joseph De Sylva, vice-président, madame et monsieur les conseiller-ère Denise Laferrière et Richard Côté formant quorum du comité.

Sont également présents monsieur Mark B. Laroche, directeur général, M<sup>re</sup> Suzanne Ouellet, greffier et madame Micheline Larouche, greffière adjointe.

Est absente madame la conseillère Jocelyne Houle.

**CE-2006-1468**

**APPROBATION DE LA LISTE DES PIÈCES DE COMPTES À PAYER PA NUMÉRO 41 - 9 370,96 \$, ACCEPTATION DU DÉPÔT DE LA LISTE DES PIÈCES DE COMPTES À PAYER PD NUMÉRO 41 - 329 006,44 \$ ET LA LISTE DES RÉQUISITIONS NUMÉRO 40 - 2 384,35 \$**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité approuve la liste des pièces de comptes à payer PA numéro 41, accepte le dépôt de la liste des pièces de comptes à payer PD numéro 41 et la liste des réquisitions numéro 40 :

<b>Numéro de la liste</b>	<b>Description</b>	<b>Montant</b>	<b>Période</b>
Liste PA numéro 41	Pièces de comptes à payer	9 370,96 \$	9 au 13 octobre 2006
Liste PD numéro 41	Pièces de comptes à payer	329 006,44 \$	9 au 13 octobre 2006
Liste des réquisitions numéro 40	Pièces de comptes à payer	2 384,35 \$	9 au 13 octobre 2006

Un certificat du trésorier a été émis le 20 octobre 2006.

Adoptée

**CE-2006-1469**

**ACCEPTATION DE LA LISTE DES COMMANDES NUMÉRO C-38 - 248 134,23 \$ - PÉRIODE DU 5 AU 11 OCTOBRE 2006**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité accepte le dépôt de la liste des commandes numéro C-38 d'un montant total de 248 134,23 \$ pour la période du 5 au 11 octobre 2006.

Un certificat du trésorier a été émis le 20 octobre 2006.

Adoptée

CE-2006-1470

**PARTICIPATION D'UN MEMBRE DE LA COMMISSION GATINEAU, VILLE EN SANTÉ AU 8<sup>e</sup> COLLOQUE INTERNATIONAL FRANCOPHONE DES VILLES ET VILLAGES EN SANTÉ**

**CONSIDÉRANT QUE** la Commission Gatineau, Ville en santé est partenaire du Réseau québécois des Villes et Villages en santé et qu'elle est perçue comme exemple de réussite puisqu'elle recevra un prix mérite pour le livre Gatineau ma ville aux mille et un visages lors de ce colloque;

**CONSIDÉRANT QUE** la Commission Gatineau, Ville en santé a pour mandat d'impliquer les membres et que ce colloque est une occasion unique de réseautage et d'échange avec des passionnés du développement municipal participatif :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité autorise monsieur Guy Nadon, membre de la Commission Gatineau, Ville en santé à prendre part au 8<sup>e</sup> Colloque international francophone des Villes et Villages en santé qui se tiendra à Sainte-Adèle du 26 au 28 octobre 2006.

Le trésorier est autorisé à rembourser les frais encourus par M. Nadon pour un montant maximum de 275 \$ sur présentation de pièces justificatives.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
59100-311-52599	275 \$	Ville en santé - Congrès et colloques

Un certificat du trésorier a été émis le 20 octobre 2006.

Adoptée

CE-2006-1471

**RATIFICATION DES LISTES DES LOCATIONS ET DES ACHATS DE BIENS NON DURABLES NUMÉRO B-39 - 185 481,78 \$ ET NUMÉRO B-40 - 189 031,31 \$**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité ratifie les listes des locations et des achats de biens non durables suivantes :

- numéro B-39 d'un montant total de 185 481,78 \$ pour la période du 23 au 29 septembre 2006;
- numéro B-40 d'un montant total de 189 031,31 \$ pour la période du 30 septembre au 6 octobre 2006.

Le trésorier est autorisé à effectuer les écritures comptables requises et à payer les factures suivant les procédures en vigueur.

Un certificat du trésorier a été émis le 20 octobre 2006.

Adoptée

CE-2006-1472

**RATIFICATION DE LA LISTE DES LOCATIONS ET DES ACHATS DE BIENS NON DURABLES NUMÉRO B-41 - 42 463,27 \$**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité ratifie la liste des locations et des achats de biens non durables numéro B-41 d'un montant total de 42 463,27 \$ pour la période du 7 au 13 octobre 2006.

Le trésorier est autorisé à effectuer les écritures comptables requises et à payer les factures suivant les procédures en vigueur.

Un certificat du trésorier a été émis le 20 octobre 2006.

Adoptée

CE-2006-1473

**AUTORISER L'AJUSTEMENT FINAL DU COÛT DES TRAVAUX DU PROJET DE REMPLACEMENT DE CONDUITE D'ÉGOUT SUR LA RUE LOUIS-RIEL - DISTRICT ÉLECTORAL DES PROMENADES - LUC ANGERS**

**CONSIDÉRANT QUE** ce comité, par sa résolution numéro CE-2006-460 adoptée le 5 avril 2006, a retenu les services de l'entrepreneur Construction Outabec (1991) enr., pour la réalisation des travaux de remplacement d'égout de la rue Louis-Riel pour un montant de 99 690,42 \$ incluant les taxes;

**CONSIDÉRANT QUE** des modifications et ajustements au contrat ont été nécessaires en cours d'exécution des travaux pour s'ajuster aux conditions particulières du chantier;

**CONSIDÉRANT QUE** les modifications et ajustements nécessaires aux travaux ont fait l'objet d'un ordre de changement préparé et recommandé par la firme de consultant GENIVAR, responsable de la surveillance des travaux;

**CONSIDÉRANT QUE** le Service d'ingénierie recommande l'ajustement du coût des travaux exécutés dans le cadre du projet de remplacement d'égout de la rue Louis-Riel pour un montant total de 15 045,92 \$ incluant les taxes;

**CONSIDÉRANT QU'**une délégation de pouvoir au montant de 5 845,58 \$ incluant les taxes a déjà été approuvée pour couvrir une partie des suppléments au contrat;

**CONSIDÉRANT QU'**un ajustement final au montant de 9 200,34 \$ incluant les taxes est requis pour couvrir la balance du montant des suppléments au contrat :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité autorise l'ajustement final du coût des travaux de remplacement d'égout de la rue Louis-Riel, pour un montant additionnel de 9 200,34 \$ incluant les taxes portant le coût total du contrat à 114 736,34 \$ incluant les taxes.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
06-30274-006-52600	8 715,90 \$	Réfection réseaux d'aqueduc et d'égout - Égout secteur Louis-Riel
04-13493	484,44 \$	TPS à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 20 octobre 2006.

Adoptée

CE-2006-1474

**SOUMISSION 2006 SP 175 - SNÖ INNOVATION INC. - LOCATION AVEC OPTION D'ACHAT D'UNE DAMEUSE - LOCATION - 4 MOIS - SERVICE DES OPÉRATIONS DE TERRAIN - 32 589,70 \$**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité adjuge le contrat à la firme Snö Innovation inc., 550, Rang des 25, Saint-Bruno, Québec, J3V 4P6, pour la location avec option d'achat d'une dameuse d'occasion pour l'entretien des sentiers au montant mensuel de 8 147,42 \$ incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée en date du 7 septembre 2006, et ce, comme étant la seule soumission reçue et conforme.

Le contrat de location prendra effet le 1<sup>er</sup> décembre 2006 et se terminera le 31 mars 2007. Le trésorier est autorisé à prévoir au budget 2007 le montant nécessaire pour donner suite à cette location.

La Ville des Gatineau se réserve le droit de se prévaloir de l'option d'achat de l'équipement à la fin de la période de location, selon la valeur résiduelle inscrite au bordereau de soumission, soit un montant de 111 898,90 \$ incluant les taxes, sans pénalité dans l'éventualité où la Ville ne procède pas à l'achat.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
71250-516-52601	7 718,42 \$	Patinoires extérieures et pistes de ski de fond - Loc. / Lt - Machinerie
04-13493	429,00 \$	TPS à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 20 octobre 2006.

Adoptée

**CE-2006-1475** **REJET DES SOUMISSIONS 2006 SP 052 - ACHAT D'UNE SOUFFLEUSE À NEIGE AUTOMOTRICE**

**CONSIDÉRANT QUE** la Division de l'approvisionnement a lancé un appel d'offres public pour l'obtention de soumissions pour l'achat d'une souffleuse à neige automotrice et que deux soumissions ont été reçues avant la date et l'heure limite de dépôt de soumissions;

**CONSIDÉRANT QUE** suite à l'analyse de l'équipement proposé, ce dernier n'est pas suffisamment versatile pour des opérations hivernales et estivales;

**CONSIDÉRANT QUE** l'article 60 du règlement numéro 14-2001 concernant la régie interne du conseil, des commissions et du comité plénier ainsi que le partage des fonctions entre le conseil et le comité exécutif, tel qu'amendé, accorde au comité exécutif le pouvoir d'accorder tout contrat assujéti à la procédure d'appel d'offres :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

De plus, ce comité rejette toutes les soumissions reçues dans le cadre de l'appel d'offres 2006 SP 052.

Adoptée

**CE-2006-1476** **SUBVENTION DE 325 \$ - CENTRAIDE OUTAOUAIS - MEMBRES DU CONSEIL**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 325 \$ à l'ordre de Centraide Outaouais à l'attention de monsieur Marco Paquette, 200, rue Jean-Proulx, Gatineau, Québec, J8Z 3E5, à titre de subvention pour le spectacle HydroChants organisé par Hydro-Québec le 8 novembre 2006.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
11404-972	25 \$	Alain Pilon - de Val-Tétreau subventions
11409-972	50 \$	Simon Racine - de Limbour subventions
11411-972	100 \$	Luc Angers - des Promenades subventions
11412-972	100 \$	Joseph De Sylva - du Versant subventions
11414-972	50 \$	Aurèle Desjardins - du Lac-Beauchamp subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 20 octobre 2006.

Adoptée

**CE-2006-1477      SUBVENTION DE 100 \$ - LES TOUT-PETITS DE MIMI - CABINET DU MAIRE****PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 100 \$ à l'ordre de l'organisme « Les Tout-petits de Mimi » à l'attention de Reina Brazeau, présidente et fondatrice, 37, rue de Nice, Gatineau, Québec, J8T 4W4, dans le cadre d'une aide financière pour l'achat de costumes de neige pour les enfants les plus démunis.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

<b>POSTE</b>	<b>MONTANT</b>	<b>DESCRIPTION</b>
11418-972	100 \$	Marc Bureau – Maire subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 20 octobre 2006.

Adoptée

**CE-2006-1478      PARTICIPATION DE MONSIEUR LE CONSEILLER DENIS TASSÉ À UNE ACTIVITÉ ORGANISÉE AU PROFIT DE LA SOCIÉTÉ CANADIENNE DU CANCER - DISTRICT ÉLECTORAL DES RIVERAINS - DENIS TASSÉ****PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité autorise monsieur le conseiller Denis Tassé à participer à une activité organisée par la Société canadienne du cancer, région de l'Outaouais, qui aura lieu le 4 novembre 2006.

Le trésorier est autorisé à émettre un chèque de 200 \$ à l'ordre de la Société canadienne du cancer, région de l'Outaouais à l'attention de monsieur Paul Morin, 50C, boulevard Saint-Raymond, bureau 207, Gatineau, Québec, J8Y 1R7, pour donner suite à la présente.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant:

<b>POSTE</b>	<b>MONTANT</b>	<b>DESCRIPTION</b>
11410-972	200 \$	Denis Tassé - des Riverains subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 20 octobre 2006.

Adoptée

**CE-2006-1479      PARTICIPATION DE MONSIEUR SIMON RACINE À UNE ACTIVITÉ AU PROFIT DE L'ACADÉMIE DES RETRAITÉS DE L'OUTAOUAIS - 4 NOVEMBRE 2006 - 45 \$****PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité autorise monsieur Simon Racine à participer à une activité organisée par l'Académie des retraités de l'Outaouais qui aura lieu le 4 novembre 2006.

Le trésorier est autorisé à émettre un chèque de 45 \$ à l'ordre de l'Académie des retraités de l'Outaouais à l'attention de madame France Caouette, directrice administrative, 331, boulevard de la Cité-des-Jeunes, Gatineau, Québec, J8Y 6T3, pour donner suite à la présente.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

<b>POSTE</b>	<b>MONTANT</b>	<b>DESCRIPTION</b>
11409-972	45 \$	Simon Racine - de Limbour subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 20 octobre 2006.

Adoptée

CE-2006-1480

**PARTICIPATION DES MEMBRES DU CONSEIL À UNE ACTIVITÉ ORGANISÉE PAR LE REGROUPEMENT DES GENS D'AFFAIRES - 26 OCTOBRE 2006 - 225 \$****PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité autorise messieurs les conseillers Simon Racine, Richard Côté et Yvon Boucher à participer à une activité organisée par le Regroupement des gens d'affaires qui aura lieu le 26 octobre 2006.

Le trésorier est autorisé à émettre un chèque de 225 \$ à l'ordre du Regroupement des gens d'affaires, 101-1173, chemin Cyrville, Ottawa, Ontario, K1J 7S6, pour donner suite à la présente.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants:

<b>POSTE</b>	<b>MONTANT</b>	<b>DESCRIPTION</b>
11409-972	70,75 \$	Simon Racine - de Limbour subventions
11413-972	70,75 \$	Richard Côté - de Bellevue subventions
11415-972	70,75 \$	Yvon Boucher - de la Rivière-Blanche subventions
04-13493	12,75 \$	TPS à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 20 octobre 2006.

Adoptée

\*\*\*

**Monsieur le conseiller Richard Coté quitte son siège.**

CE-2006-1481

**PROMOTION À L'ESSAI DE MONSIEUR YVES D'AOUST AU POSTE DE CONTREMAÎTRE, MODULE DES TRAVAUX PUBLICS ET DE L'ENVIRONNEMENT**

**CONSIDÉRANT QUE** le Service des ressources humaines a été autorisé à combler le poste de contremaître au Module des travaux publics et de l'environnement, selon les normes et pratiques en vigueur :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité accepte la promotion à l'essai de monsieur Yves D'Aoust au poste de contremaître au Module des travaux publics et de l'environnement.

M. D'Aoust est assujetti à une période d'essai de six mois étant donné qu'il a occupé la fonction de contremaître temporaire pour une période de six mois et sa date d'entrée en fonction sera déterminée par le Service des ressources humaines.

Le salaire de monsieur Yves D'Aoust sera établi à la classe 2, échelon 4 selon la politique salariale des employés cadres de la Ville de Gatineau.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire 02-31110-115 – Administration – Voirie, aqueduc et parcs – Réguliers - Non syndiqués.

Un certificat du trésorier a été émis le 20 octobre 2006.

Adoptée

**CE-2006-1482 PROMOTION À L'ESSAI DE MONSIEUR BENOÎT DUVAL AU POSTE DE WEBMESTRE, SERVICE DES COMMUNICATIONS**

**CONSIDÉRANT QUE** le Service des ressources humaines a été autorisé à combler le poste de webmestre au Service des communications, (poste numéro 033 au plan d'effectifs des cols blancs), selon les normes et pratiques en vigueur :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité accepte la promotion à l'essai de monsieur Benoît Duval au poste de webmestre au Service des communications.

Monsieur Benoît Duval est assujéti à une période d'essai de trois mois et sa date d'entrée en fonction sera déterminée par le Service des ressources humaines.

Le salaire de M. Duval sera celui de la classe 07, 1<sup>er</sup> échelon de la convention collective des cols blancs de l'ex-Ville de Hull.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire 02-19510-112 – Communications – Réguliers – Cols blancs.

Un certificat du trésorier a été émis le 20 octobre 2006.

Adoptée

**CE-2006-1483 ENGAGEMENT À L'ESSAI DE MONSIEUR JEAN-YVES LAROUCHE AU POSTE DE CONTREMAÎTRE, MODULE DES TRAVAUX PUBLICS ET DE L'ENVIRONNEMENT**

**CONSIDÉRANT QUE** le Service des ressources humaines a été autorisé à combler le poste de contremaître au Module des travaux publics et de l'environnement, selon les normes et pratiques en vigueur :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité accepte l'engagement à l'essai de monsieur Jean-Yves Larouche au poste de contremaître au Module des travaux publics et de l'environnement.

M. Larouche est assujéti à une période d'essai de 12 mois et sa date d'entrée en fonction sera déterminée par le Service des ressources humaines.

Le salaire de monsieur Jean-Yves Larouche sera établi à la classe 2, échelon 4 selon la politique salariale des employés cadres de la Ville de Gatineau.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire 02-31120-115 – Administration – Gestion des édifices et électricité – Réguliers - Non syndiqués.

Un certificat du trésorier a été émis le 20 octobre 2006.

Adoptée

**CE-2006-1484 MUTATION ET PERMANENCE DE MONSIEUR STÉPHANE DROLET AU POSTE DE CONSEILLER ARCHITECTURE/URBANISME, CENTRE DE SERVICES DE GATINEAU, DIVISION URBANISME**

**CONSIDÉRANT QUE** le Service des ressources humaines a été autorisé à combler le poste de conseiller architecture/urbanisme au Centre de services de Gatineau, division urbanisme, (poste numéro N-2006-035 au plan d'effectifs des cols blancs), selon les normes et pratiques en vigueur :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité accepte la mutation et la permanence de monsieur Stéphane Drolet au poste de conseiller architecture/urbanisme au Centre de services de Gatineau.

La date d'entrée en fonction de monsieur Stéphane Drolet sera déterminée par le Service des ressources humaines.

Le salaire de M. Drolet sera celui de la classe X, 6<sup>e</sup> échelon de la convention collective des cols blancs de l'ex-Ville de Gatineau.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire 02-61230-112 – Centre de services de Gatineau – Urbanisme - Réguliers – Cols blancs.

Un certificat du trésorier a été émis le 20 octobre 2006.

Adoptée

\*\*\*

**Monsieur le conseiller Richard Coté reprend son siège.**

**CE-2006-1485**

**RETRAITE DE MADAME NICOLE CROTEAU, COORDONNATEUR /PROGRAMME, SERVICE DES LOISIRS, DES SPORTS ET DE LA VIE COMMUNAUTAIRE, CENTRE DE SERVICES D'AYLMER - 9 FÉVRIER 2007**

**CONSIDÉRANT QUE** madame Nicole Croteau, coordonnateur/programme, Service des loisirs, des sports et de la vie communautaire au Centre de services d'Aylmer a confirmé qu'elle prendra sa retraite le 9 février 2007;

**CONSIDÉRANT QUE** cette employée aura complété 21 ans et 2 mois de service à la Ville de Gatineau :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité autorise le trésorier à verser à madame Nicole Croteau les sommes qui lui sont dues à la date de sa retraite prévue le 9 février 2007, et ce, conformément à la convention collective en vigueur.

De plus, ce comité autorise Mme Croteau à utiliser les journées de vacances, maladie et autres congés accumulés à son dossier avant la date effective de sa retraite.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire du service concerné, et ce, jusqu'à concurrence des disponibilités budgétaires.

Les autorités municipales profitent de l'occasion pour offrir à Mme Croteau leurs plus sincères remerciements pour ses années de service à la Ville.

Un certificat du trésorier a été émis le 20 octobre 2006.

Adoptée

**CE-2006-1486**

**ENGAGEMENT À L'ESSAI DE MONSIEUR ANDRÉ VÉZINA AU POSTE DE CONTREMAÎTRE, MODULE DES TRAVAUX PUBLICS ET DE L'ENVIRONNEMENT**

**CONSIDÉRANT QUE** le Service des ressources humaines a été autorisé à combler le poste de contremaître au Module des travaux publics et de l'environnement, selon les normes et pratiques en vigueur :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité accepte l'engagement à l'essai de monsieur André Vézina au poste de contremaître au Module des travaux publics et de l'environnement.

Monsieur Vézina est assujéti à une période d'essai de 12 mois et sa date d'entrée en fonction sera déterminée par le Service des ressources humaines.

Le salaire de monsieur André Vézina sera établi à la classe 2, échelon 6 selon la politique salariale des employés cadres de la Ville de Gatineau.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire 02-31120-115 - Administration – Gestion des édifices et électricité – Réguliers – Non syndiqués.

Un certificat du trésorier a été émis le 24 octobre 2006.

Adoptée

**CE-2006-1487**

**CONTRAT DE MATIÈRES RECYCLABLES AVEC CASCADES CANADA INC.**

**CONSIDÉRANT QUE** Cascades Canada inc. signale à la Ville de Gatineau que les matières recyclables qui sont acheminées à son centre de tri par Malex en vertu du contrat numéro 2002 SP 200, le sont sans que ne soient séparées les fibres des contenants;

**CONSIDÉRANT QUE** l'article 39 du devis de ce contrat numéro 2002 SP 200 prévoit que Cascades Canada inc. doit annuellement effectuer une campagne publicitaire d'un montant annuel de 50 000 \$ visant à informer la population quant à la méthode de classement des matières recyclables déposées pour collecte et transport;

**CONSIDÉRANT QUE** cette campagne publicitaire doit être élaborée en collaboration avec la Ville et approuvée par celle-ci de manière à assurer une coordination avec l'entreprise chargée de la collecte et du transport des matières recyclables;

**CONSIDÉRANT QU'**une telle campagne publicitaire est un élément primordial dans toute démarche visant à ce que la population sépare les fibres des contenants lorsqu'elle dispose de ses matières recyclables;

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville s'attend à ce que Cascades Canada inc. respecte ses obligations en vertu du contrat numéro 2002 SP 200 et laisse les camions affectés à la collecte et au transport des matières recyclables décharger leur contenu;

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville se réserve le droit, advenant que les camions affectés à la collecte et au transport des matières recyclables se voient empêcher de déverser leur contenu au centre de tri de Cascades Canada inc., d'imposer des pénalités et/ou compensations, et ce, en conformité avec les dispositions du contrat numéro 2002 SP 200;

**CONSIDÉRANT QU'**il y a lieu également d'autoriser le Service des affaires juridiques de prendre tous les recours judiciaires qui pourraient s'avérer nécessaires afin de s'assurer que les camions affectés à la collecte et au transport des matières recyclables puissent décharger leur contenu au centre de tri de Cascades Canada inc., advenant que la situation l'exige :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité, dans le cadre de cette démarche, demande à Cascades Canada inc. de préparer, en collaboration avec la Ville de Gatineau, un projet de campagne publicitaire de sensibilisation d'une valeur correspondant aux montants qu'elle doit investir à ce chapitre en vertu du contrat numéro 2002 SP 200, et de le soumettre à la Ville et de le réaliser.

**QUE** ce comité, parallèlement à l'approbation de cette campagne publicitaire, affecte du personnel afin de sensibiliser sur le terrain la population en ce qui concerne le classement des matières recyclables déposées pour collecte et transport.

**QUE**, parallèlement, le Service de l'environnement s'assure que Cascades Canada inc. respecte ses obligations en laissant, l'ensemble des camions affectés à la collecte et au transport des matières recyclables, déverser leur contenu à son centre de tri et que des pénalités et/ou compensations soient imposées au besoin afin de s'assurer du respect de cette obligation.

**QUE** le Service des affaires juridiques soit autorisé à prendre, au besoin, tous les recours judiciaires requis afin de s'assurer que les camions affectés à la collecte et au transport des matières recyclables puissent déverser leur contenu au centre de tri de Cascades Canada inc.

Adoptée

---

**MARC BUREAU**  
**Maire et président**  
**Comité exécutif**

---

**M<sup>c</sup> SUZANNE OUELLET**  
**Greffier et secrétaire**  
**Comité exécutif**